



Communiqué de presse

23 juin 2023

Point d'étape sur les négociations relatives à une nouvelle convention dentaire

Les syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes libéraux (CDF, FSDL), l'UNCAM et l'UNOCAM se sont réunis ce jeudi 22 juin pour une 4^{ème} séance de négociations relatives à la nouvelle convention dentaire.

Après l'annonce de la hausse du ticket modérateur prévue en octobre prochain, les parties prenantes à la négociation ont souhaité faire un point d'étape après plus de 2 mois de discussions :

- Elles se félicitent tout d'abord de la richesse des échanges intervenus depuis le lancement des négociations, qui ont permis d'aborder un très grand nombre de sujets relatifs à l'amélioration de la prise en charge des soins dentaires et aux conditions d'exercice des professionnels. Certains sujets sont bien avancés ; sur d'autres, les échanges doivent se poursuivre.

- Elles confirment leur souhait de faire du virage préventif la priorité de cette future convention au travers d'examens de prévention plus fréquents, mieux rémunérés, cofinancés et portés conjointement par l'AMO et l'AMC. Dans ce cadre, elles souhaitent par ailleurs l'admission au remboursement de nouveaux soins conservateurs et un renforcement des actions allant vers les publics fragiles pour faciliter l'accès aux soins de tous ;

- Elles entendent créer les conditions de l'émergence d'une génération sans carie, au travers d'une mobilisation prioritaire des moyens autour de la prévention et des soins conservateurs pour la génération 3-24 ans

- Elles ont eu de premiers échanges sur les adaptations qui pourraient être apportées à la réforme du 100% Santé et notamment les ajustements des paniers du 100% santé. L'objectif est de consolider cette réforme, qui a été un succès dans le champ du dentaire, en vue d'un recours à des soins dentaires de qualité adaptés aux évolutions médicales, tout en veillant à la soutenabilité des équilibres économiques pour les finances publiques, les OCAM, les cabinets dentaires et les assurés.

- Elles ont également échangé à propos des enjeux de la répartition démographique des chirurgiens-dentistes sur le territoire en travaillant notamment sur une évolution du zonage actuel spécifique aux chirurgiens-dentistes, indispensable pour construire les outils permettant d'assurer une plus grande équité d'accès aux soins dentaires, tout en assurant une égalité de traitement sur ce sujet entre les chirurgiens-dentistes libéraux et les centres dentaires.

Les parties ont convenu de poursuivre leurs travaux en vue d'aboutir à un accord avant le 23 juillet, date limite de signature de la nouvelle convention.

A propos de l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie (Uncam)

Instance créée par la loi de réforme de l'Assurance Maladie d'août 2004, l'Uncam regroupe les différents régimes d'assurance maladie. Elle a pour mission de conduire la politique conventionnelle, définir le champ des prestations admises au remboursement et de fixer le taux de prise en charge des soins.

Elle est dirigée par Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam).

Le Conseil de l'Uncam, composé de douze membres et présidé par M. Fabrice Gombert, président du Conseil de la Cnam, délibère sur les orientations de l'Uncam dans les domaines de sa compétence et sur les participations financières demandées aux assurés, ainsi que sur les avis concernant les projets de loi et de textes réglementaires qui lui sont soumis.

Contacts presse

presse.cnam@assurance-maladie.fr



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)